

LE DISPOSITIF COMPLET ET GRATUIT DE L'ADEME AUTOUR DE LA **MATRICE DES COÛTS**

Pour toutes les collectivités à compétence collecte et/ou traitement des déchets, dans une approche d'amélioration continue et d'optimisation des performances des services, l'ADEME prend en charge un dispositif inédit d'accompagnements jusqu'au printemps 2023.

Voir la plaquette et la vidéo de présentation du dispositif matrice des coûts sur [Optigede](#).

Objectif 100 % de matrices saisies et exploitées !



La matrice des coûts est l'outil de référence pour les services publics de gestion des déchets.

Elle est remplie chaque année civile, à partir des données comptables, en suivant des règles standards nationales qui assurent la comparabilité.

L'ADEME a missionné des prestataires par région pour remplir toutes les matrices 2019 manquantes, aider au remplissage des matrices 2020-2021, et soutenir une dynamique d'animation sur l'analyse.

SE FORMER



Participer à une formation «Maîtriser la matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®».

Cette formation de 2,5 jours, gratuite pour les collectivités, est fondamentale pour bien comprendre les tenants et aboutissants.

Des sessions sont proposées toute l'année en présentiel ou à distance.
[Dates et inscription aux prochaines sessions](#)



Pour les collectivités formées, revoir [les capsules vidéo e-learning](#)

REEMPLIR LA MATRICE

La matrice des coûts est idéalement saisie avant fin juin. Cela permet notamment de bénéficier de la passerelle CITEO.



Remplir vous-même la matrice



1. Préparer la trame de la nouvelle année.
[Fichier de remplissage automatisé](#)
[+ bureau d'étude d'accompagnement individuel et collectif](#)
2. Rassembler les données (grand-livre, liquidatif...)
[Fiche par logiciel comptable pour obtenir l'export du grand-livre en format tableur](#)
3. Affecter les charges et produits.
[Guide des règles de remplissage](#)
[+ assistance nationale via \[matrice@ademe.fr\]\(mailto:matrice@ademe.fr\)](#)
[+ bureau d'étude d'accompagnement individuel et collectif](#)
4. Saisir dans la base de données de l'ADEME.
www.sinoe.org
[assistance via \[admin.sinoe@ademe.fr\]\(mailto:admin.sinoe@ademe.fr\)](mailto:admin.sinoe@ademe.fr)
5. Valider la saisie en lien avec les bureaux d'études missionnés par l'ADEME.
[AWIPLAN/INDDIGO](#)

Faire remplir la matrice

Les collectivités peuvent confier le remplissage à un prestataire.
[Cahier des charges type + liste des contacts des bureaux d'études formés à la matrice](#)

ANALYSER ET VALORISER



Profiter des réunions d'échanges nationales et locales pour les techniciens et les élus.
[Liste des contacts par département des bureaux d'études missionnés](#)



Analyser la matrice des coûts.
[Fichier « Évolution » envoyé par méli après la validation de la matrice](#)



Utiliser les données pour mettre en forme les indicateurs obligatoires du rapport annuel.
[CGCT articles D2224 et annexe XIII](#)
[+ guide ADEME sur la rédaction](#)



Approfondir les analyses.
[Rapports référentiels complets](#)
[+ fichier « Générateur de référentiel »](#)
[+ fichier « Base référentiel régional »](#)

RETROUVER TOUTES LES RESSOURCES UTILES
WWW.OPTIGEDE.ADEME.FR/COUTS-DECHETS-MENAGERS